



Mairie de Fenioux

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2018

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du CGCT

Présents : MM BASTY Jean-Pierre, GALLARD Michel, Mmes TEXIER Valérie, BOUTIN Mireille, DUVAL Marina, GEAY Isabelle, SÉNÉCHAUD Julie, MM. FOURRÉ Jean-Claude, LIÉBOT Jean-Michel, NÉTIER Cédric, NICOLE Jerry, ROSSARD Jean-Michel.

Absents : M. GUITTON Claude, Mmes AUDEBRAND Christelle, RENAULT Françoise.

Madame TEXIER a été désignée secrétaire de séance.

Modification délibération 2016-053 du 15/12/2016 : Demande de subvention pour la construction de l'atelier municipal

Suite à une erreur de calcul, le montant de la part communale des honoraires n'est pas de 35 413.90 € mais de 36 645.90 €.

Honoraires pour l'aménagement de la rue du stade

Le conseil accepte la proposition de 5.5 % du montant total estimé des travaux faite par le B.E.T. Touchard.

Attribution de l'appartement n°1 du 15 rue de Parthenay

Parmi 4 candidats, le conseil a choisi Vincent Nobécourt.

Fixation des taux d'imposition

Le conseil de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales par rapport aux bases :

- Taxe d'habitation : 11.70 %
- Taxe foncière (bâti) : 12.21 %
- Taxe foncière (non bâti) : 40.61 %

Approbation des comptes administratifs et de gestion

- Budget annexe lotissement les Noisetiers : aucune opération n'a été effectuée en 2017. En section d'investissement le déficit est toujours de 32 413.74 €.

- Budget Commune :

➤ En section de fonctionnement en 2017 il a été réalisé un excédent de 73 517.41 € et un excédent cumulé de 118 684.41 €.

➤ En section d'investissement un déficit 2017 de 9 143.82 € et un excédent cumulé de 74 624.53 €.

Une partie du solde cumulé du fonctionnement (118 584.41 €) soit 74 495.80 € sera virée à la section d'investissement et le reste 44 188.61 € sera reporté à la section de fonctionnement.

Aliénation d'une partie de chemin à la Bleure

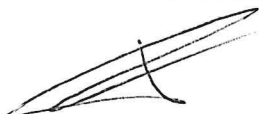
Le conseil accepte de mettre à l'enquête publique préalable à l'aliénation à M. André Boudreau d'une partie du chemin rural à la Bleure. Tous les frais seront à la charge du demandeur.

Subventions

Le conseil accepte de verser 300 € à l'équipe pédagogique de Fenioux (OCCE) afin de participer au financement des sorties pédagogiques et des interventions avec élèves et 116 € au Comité USEP afin de financer le transport de 29 élèves et l'achat de matériel. Il refuse de verser une subvention au tennis Club de Secondigny, à France Alzheimer à l'UDAF et au Fonds départemental d'aide aux jeunes. En ce qui concerne Les Co'pains de Fenioux la Commune participera comme d'habitude : prêt des camions pour la mise en place et enlever les déviations, branchements électriques, vin d'honneur à la mairie.

A Fenioux le 6 avril 2018

La secrétaire de séance,
V. TEXIER



Le maire,
J.-P. BASTY

